

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2018 - Les ventes de véhicules utilitaires bondissent de 61 %

En novembre 2018, 13 897 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 10,8 % par rapport à novembre 2017. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 7,4 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en repli de 2,2 %, ont représenté 58 % des immatriculations du mois de novembre. Les acquisitions de motorisations essence (+ 11 %), hybrides (+ 39 %) et électriques (+ 46 %) ont été dynamiques.

Déjà vive lors des mois précédents (+ 9,3 % en octobre, + 7,8 % en septembre, + 7,5 % en août et + 9,5 % en juillet), la croissance des immatriculations de véhicules utilitaires s'est brutalement accélérée le mois dernier : + 61 % par rapport à novembre 2017 ! Cette hausse record, qui n'a pas été observée dans les autres régions françaises, est la conséquence de l'acquisition de près d'un millier de camionnettes par une société de l'agglomération nantaise.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2018

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 034	1 614	558	1 285	1 633	8 124
Cyclomoteur	139	92	21	39	123	414
Motocycle	161	53	19	42	69	344
Voiturette	29	13	6	24	22	94
Remorque légère et caravane	148	93	50	72	89	452
VASP léger	514	101	33	41	107	796
Autobus et autocar	1	13	-	-	-	14
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 581	389	117	159	295	2 541
Camion	60	23	6	18	22	129
Tracteur routier	107	33	40	32	64	276
Semi-remorque	56	14	35	29	53	187
Remorque lourde	13	6	2	2	1	24
VASP lourd	6	5	2	7	5	25
Tracteur agricole	52	64	50	51	61	278
Engin agricole (autre que tracteur)	53	41	36	25	44	199
Ensemble	5 954	2 554	975	1 826	2 588	13 897

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

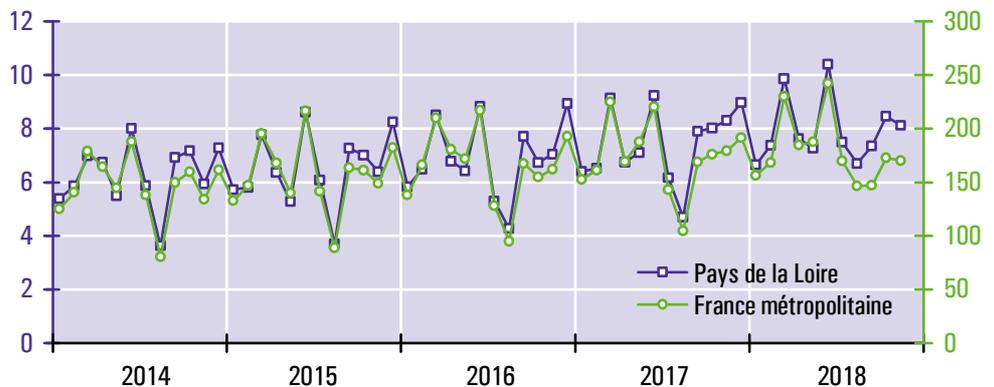
En novembre 2018, 8 124 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 2,2 % par rapport à novembre 2017, deux fois plus faible que celle observée en France métropolitaine (-4,9 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont progressé de 8,0 % dans la région et de 4,1 % dans l'Hexagone.

En novembre, le marché a été soutenu par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 2,7 % par rapport à novembre 2017. Les acquisitions d'automobiles par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) se sont repliées de 8,4 %. C'est le troisième mois consécutif qu'elles diminuent après -11,6 % en septembre et -3,7 % en octobre.

Pour le onzième fois au cours des douze derniers mois, les ventes de modèles gazole ont reculé dans la région (-22 % en novembre). À l'inverse, les immatriculations de voitures essence se sont accrues pour la vingt-huitième fois de suite (+11 % par rapport à novembre 2017).

Stimulé par l'augmentation du prix des énergies fossiles et l'élargissement de l'offre des constructeurs, le segment des motorisations hybrides est en forte croissance. Leurs ventes ont bondi de 39 % en novembre et de 50 % au cours des douze derniers mois. Elles ont représenté le mois dernier 7,2 % des immatriculations de voitures neuves en Pays de la Loire. C'est un point de plus qu'en France métropolitaine.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

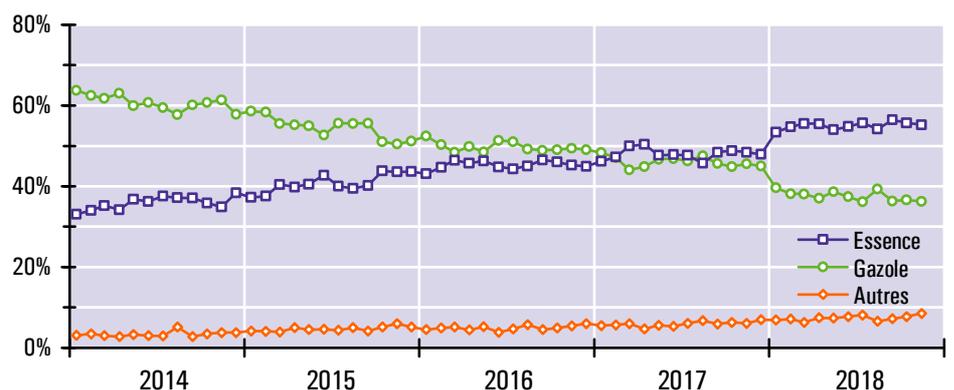
	Novembre 2018			Décembre 2017 à nov. 2018		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 034	37 %	- 4 %	36 810	38 %	+ 9 %
Maine-et-Loire (49)	1 614	20 %	- 4 %	18 688	19 %	+ 7 %
Mayenne (53)	558	7 %	+ 5 %	6 701	7 %	+ 7 %
Sarthe (72)	1 285	16 %	- 7 %	15 085	16 %	+ 6 %
Vendée (85)	1 633	20 %	+ 5 %	19 004	20 %	+ 9 %
Essence	4 487	55 %	+ 11 %	52 384	54 %	+ 23 %
Gazole	2 943	36 %	- 22 %	36 820	38 %	- 11 %
Hybride	584	7,2 %	+ 39 %	5 611	5,8 %	+ 50 %
Électricité	108	1,3 %	+ 46 %	1 442	1,5 %	+ 2 %
Autres motorisations	2	0,0 %	- 78 %	31	0,0 %	- 9 %
Personnes morales	3 363	41 %	- 8 %	40 375	42 %	+ 5 %
Personnes physiques	4 761	59 %	+ 3 %	55 913	58 %	+ 11 %
Ensemble	8 124	100 %	- 2 %	96 288	100 %	+ 8 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2018 et celles de novembre 2017

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

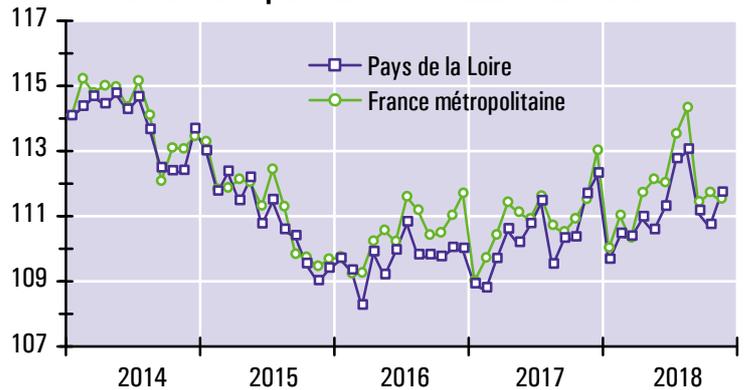


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en novembre 2018 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,7 grammes par kilomètre, soit une augmentation de 0,02 % par rapport à novembre 2017. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

Le redressement des émissions depuis la fin de 2015 est un effet des durcissements successifs du bonus-malus écologique, de l'engouement pour les SUV et de la désaffection à l'égard du diesel. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule gazole.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

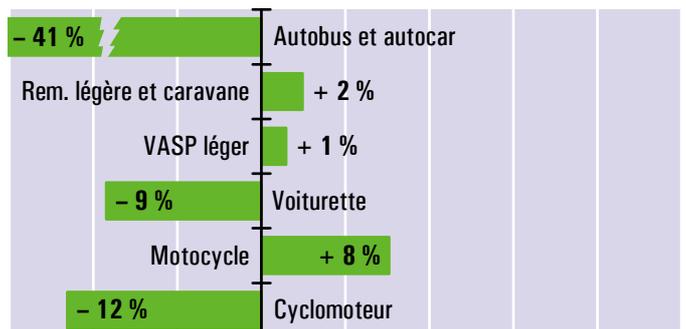
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) et les VASP légers (camping-cars et fourgonnettes issus de la transformation de voitures) ont représenté respectivement 36 % et 38 % des immatriculations du mois de novembre. En cumul annuel, le segment des autobus et des autocars est en baisse de 41 %. Ses ventes ont diminué à dix reprises au cours des douze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 61 % à celles de novembre 2017. Cette augmentation spectaculaire s'est concentrée sur deux départements : la Loire-Atlantique (+ 129 %) et la Mayenne (+ 43 %). 2 541 camionnettes neuves ont été achetées en novembre, dont un tiers par un loueur de véhicules basé à Saint-Herblain (44), contre 1 492 en novembre 2017 (+ 70 %). Les ventes de tracteurs routiers ont également fortement progressé (+ 55 %).

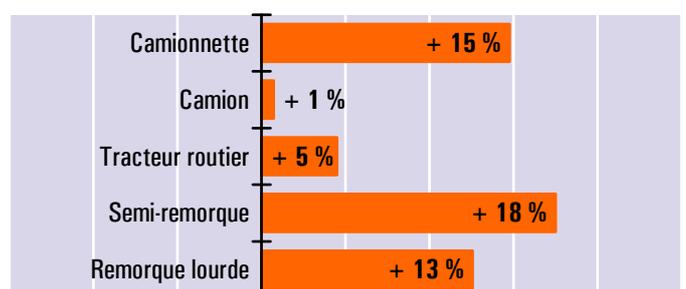
Sur le segment du machinisme agricole, les ventes de tracteurs ont cru d'un quart en un an. Les immatriculations d'autres engins agricoles ont augmenté en moyenne de 60 % au cours des quatre derniers mois.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

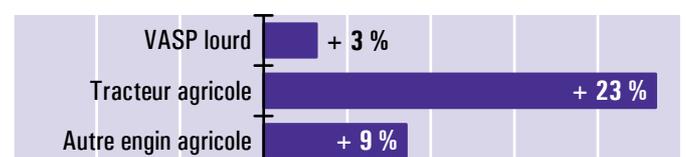
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2017 à nov. 2018) et celles des mêmes mois un an auparavant (dec. 2016 à nov. 2017)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).